



FICHE SPORT DEPARTEMENTALE 2024-2025 GYMNASTIQUE

sd035@unss.org
<http://unss35.org>

A Confirmer

Version du 09/01

Modifications

COMPOSITION DE LA COMMISSION – REUNION DU 17/10/2024

Noms	Etablissements	Noms	Etablissements
LECHAT Eric André Yann	Fontenay Chartres	DAUVET marie Cécile	J.Monnet Janzé
LIDOUR Cattalen	F.Dolto Pacé	PAPON Céline	Chêne vert Bain
Hamon Fabienne (exc)	D.Trouin St Malo	Lecade Luc	M.L.King Liffré
Lorient Chloé	Echange Rennes	Fournel Antoine	T.Monod Vern
Guine Delphine	A de B Rennes		

CALENDRIER

<u>DATES</u>	<u>NIVEAUX</u>	<u>FORMULES</u>	<u>CATEGORIES</u>	<u>LIEUX</u>	<u>HORAIRES</u>
05/02	DEPARTEMENTAL	CERTIFICATION JO	TOUTES	DANS LES AS	
26/02	DISTRICT	EQUIPE FF ET FD*	TOUTES	PACE	9 H 00
05/03	DISTRICT	EQUIPE FF ET FD	TOUTES	VERN/ BAIN	9 H 00
12/03	DISTRICT	EQUIPE FF ET FD	TOUTES	JANZE	9 H 00
26/03	ACADEMIQUE	EQUIPE FF	TOUTES	CHARTRES	9 H 00
02/04	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDB	TOUTES	JANZE	9 H 00
07/05	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDA	TOUTES	LIFFRE	9 H 00
21/05	DEPARTEMENTAL	EQUIPE FDC	TOUTES	SIUPAS	9 H 00
	FRANCE	EQUIPE FF	TOUTES		

*FF = Finalité France FD = Finalité Départemental

REFERENTS TECHNIQUES ET CMR

Référent technique départemental: Eric Lehat, Col Fontenay Chartres

ENGAGEMENTS ET QUALIFICATIONS

Les engagements définitifs et complets doivent être envoyés par mail avant le 13 décembre au service départemental. Ils permettront de valider le nombre de site (niveau district) et la répartition des A.S. sur les sites de districts. Le site susceptible d'être supprimé sur ce niveau est celui de Bain.

Les inscriptions d'équipes se feront sur Opuss (engagement et composition d'équipe) pour les compétitions.

Engagements et répartition prévisionnels

	Collège Filles (FF et FD)	Collège Garçons (FF et FD)	Collège Mixte (FD)	Site district
Chartres	4	1	±	Vern
D.Trouin	4	1	±	Pacé
Hautes Ourmes	1			Janzé
Echange	2		1	Pacé
A de Bretagne	3	1		Vern
Vern	6			Vern (15)
Bain	2	1		Janzé
Janzé	9		1	Janzé (14)
Pacé	4		1	Pacé (15)
Liffré	1 (+ 1 excel)			Pacé
Combourg	1 lycée			Chartres (?)
Le Rheu	0 (heureusement !)			
Total	36 + 1 lycée	4	3	

REGLEMENT ET DISPOSITIONS DEPARTEMENTALES

Le règlement spécifique, la fiche sport nationale complète et sa déclinaison académique sont disponibles sur le [site national](#) et sur [OPUSS](#).

La fiche sport nationale propose quelques évolutions

Le nombre de difficultés passe de 6 à 8

- Le code évolue également.
- La composition d'équipe passe de 5 à 4
- 4 gymnases passent sur chaque agrès.
- 3 meilleures notes sont retenues.
- La mixité est autorisée en Collège garçons avec 1 fille maximum.

Deux filières de compétition :

- FF (Finalité France, équipe d'établissement et excellence), FD (Finalité Départementale A B C).
- 4 catégories, collège et lycée, établissement et excellence.
- La filière mixte proposée en FD n'a pas de règle de restriction quant à la répartition filles/garçons

Les premières équipes seront qualifiées pour la filière nationale (FF) (quota variable suivant les résultats des 3 autres départements). Les équipes restantes seront réparties entre les filières A, B et C.

En filière A, le règlement national s'applique : « 4 équipières-4 qui passent -3 qui comptent ».

En filière B et C, la formule est « 5 équipières-4 qui passent -3 qui comptent ».

La meilleure équipe de chaque AS doit respecter le règlement national quant à la composition d'équipe (4 gymnastes maximum).

La répartition des équipes entre les filières FF et FD se fera sur la base des résultats de district. Pour les championnats, il faut préparer les fiches d'agrès en UN exemplaire (jusqu'au niveau académique inclus).

Les districts se déroulent toute la journée (9H00-17H00). Les sites de compétition seront définis en fonction des engagements. Toutes les catégories concourent aux districts (filles, garçons et mixtes). **Les équipes garçons intègrent la compétition académique de Chartres à l'issue des districts.**

Musique : elle est autorisée au sol filles à tous les niveaux et non pénalisée pour la compétition départementale FD.

Elle est obligatoire pour les compétitions académiques (sans parole) et le championnat départemental FA. (pénalité - 1 point)

Les feuilles d'enchaînement ne seront pas restituées le jour de la compétition. Elles seront conservées au SD UNSS jusqu'aux championnats d'académie à disposition des équipes qualifiés.

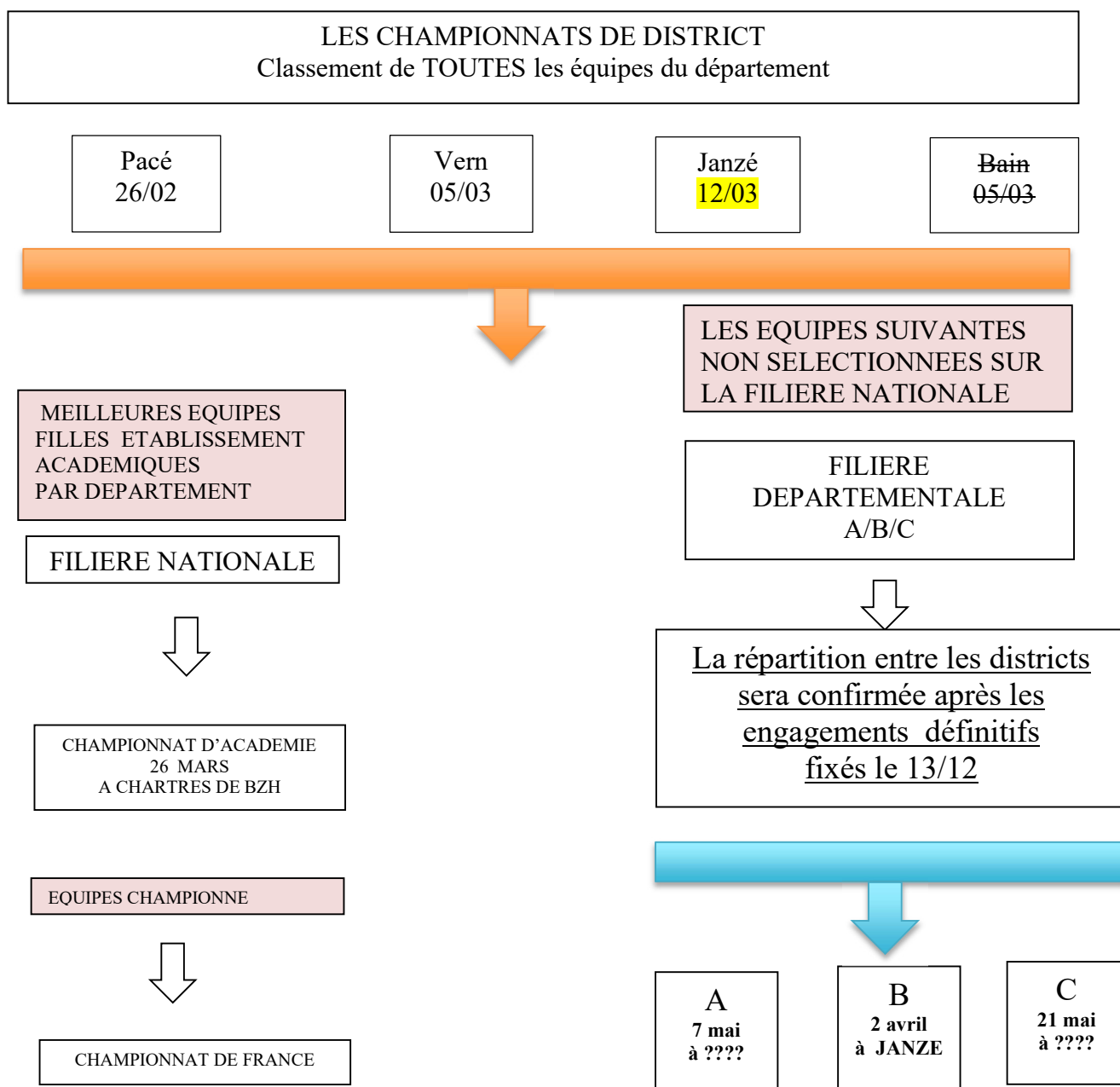
Les jeunes officiels : une équipe se présentant sans JO sera sanctionnée dès les phases départementales d'une pénalité de 5 points.

Utilisation des feuilles de match : tous les éléments seront numérotés dans l'ordre d'exécution et les éléments pris en compte pour la note de difficulté seront « stabilotés/encadrés ». Un élément comptant pour les exigences spécifiques à la composition doit être souligné s'il ne rentre pas comme élément de difficulté.

Règlement départemental saut : La pénalité pour la faute qui consiste à poser plus de deux appuis sur la table est fixée à 5 points. La note de « zéro » ne sera pas appliquée sur les compétitions de district et départementales.

Le port du shorty est autorisé sur les phases de district et départementales. Les motifs à fleur sont tolérés sur les phases de district. Par contre, les assemblages rayures et pois : C'est non !

Référent textile départemental : Monsieur André



JEUNES OFFICIELS

Référent JO départemental: Eric Lechat, Col Fontenay Chartres de Bretagne.

La certification se fait sur support vidéo dans chaque AS, le même jour. Les résultats sont envoyés pour harmonisation à E.Lechat. Les supports d'examen disponible au SD. Charge à chaque AS d'éditer les copies pour chaque élève.

- La certification se fera sur 2 agrès avec 6 mouvements par agrès (2 pour exercice et 4 pour obtention de la note).
- La certification se fera sur 2 agrès par menu jumelé : « SAUT-POUTRE » et « BARRE-SOL »
- Sur les compétitions départementales, il faut prévoir un responsable « prof » des jeunes officiels (responsable de la compétition ou autres accompagnateurs d'équipes). Il faut également prévoir des responsables par agrès (particulièrement en saut) pour accompagner les jeunes juges sur le début de la compétition et « caler » les premières notes.
- Compétition district = Il est nécessaire d'un prof par agrès comme juge arbitre pour harmoniser les notes entre les deux jurys jeunes officiels qui jugeront la même compétition.
- Le JO peut appartenir à une autre AS.
- Dans certains cas, conformément aux décisions de la CMR, le jeune officiel pourra être validé dans le niveau supérieur lors du championnat d'académie.
- Un support vidéo d'entrainement pour les jeunes officiels est à disposition au SD (se munir d'une clef USB puissante).